

Des panneaux solaires vont être installés à Brantôme et Jumilhac-le-Grand. Au grand dam des riverains, qui disposent de peu d'options pour lutter contre ce qu'ils voient comme un préjudice

« On se battra jusqu'au bout ! »

En Dordogne, deux projets de centrale photovoltaïque sont en train de se concrétiser : l'un à Brantôme, l'autre à Jumilhac-le-Grand.

En Périgord vert, à Jumilhac, personne n'avait entendu parler d'installation solaire jusqu'à ce jour de septembre 2024 où un panneau a été installé. « Ça se fait sous nos fenêtres, n'en revient pas Léa, dont la maison est située pile en face du site. Je suis tombée de ma chaise. Je me suis dit que ce n'était pas possible de faire ça ici. »

Nous sommes dans un vallon de la route du Quartz. Sur cette parcelle agricole de 2,4 hectares, l'emprise des panneaux sera de moins d'1 hectare. « Le Parc naturel régional [PNR] a émis un avis négatif en raison de plantes rares et de la présence d'une zone humide qui alimente toute la vallée. Mais ce n'est que consultatif », regrette Léa.

Les maisons dévalorisées

Pierre, son compagnon, poursuit : « On a emménagé ici pour être au vert. S'il n'y avait pas l'environnement autour, la maison ne vaudrait rien. Et on l'a fait estimer : avec les panneaux, elle perdrait 40 % de sa valeur. » Joseph, un agriculteur voisin, ajoute : « Je suis venu au sein d'un parc naturel pour être tranquille et on construit ça ! Je suis en colère ! Et alors que je manque de terres pour le bétail, le peu disponible va maintenant être utilisé par la centrale. »

Les riverains de la future station photovoltaïque ont engagé un avocat. Le résultat de leur recours gracieux sera connu fin janvier.

« Dans son avis, le Parc naturel précise que les délais impartis ne lui ont pas permis de rendre un vrai avis, explique Hortense Foillard, directrice du développement à Ferme solaire, l'entreprise d'Aix-en-Provence...